



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais d'analyses

Question écrite n° 48757

### Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences de l'arrêt du financement par la sécurité sociale des opérations de dépistage du cancer colo-rectal. Le 27 janvier dernier la Caisse nationale d'assurance maladie a annoncé que la sécurité sociale ne financerait plus ce dépistage pris en charge jusqu'alors par l'intermédiaire du Fonds national de prévention. Cette décision apparaît contraire aux intérêts de la santé publique. Le cancer colo-rectal est le plus fréquent des cancers digestifs. Il touche chaque année en France 26 000 personnes et dans le même temps il est responsable de plus de 16 000 décès. Ce cancer est l'un des rares à pouvoir être dépistés suffisamment tôt pour permettre des actions thérapeutiques précoces efficaces. Le dépistage est fort peu coûteux. Plusieurs pays ont mis en place des expériences ou ont généralisé un tel dépistage. Par cet arrêt du financement, la France vient de regresser brutalement en annihilant deux études pilotes lancées dans les régions Aquitaine et Nord-Picardie. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour éviter toutes les conséquences désastreuses de cette décision et maintenir la mise en œuvre d'une mesure simple et peu onéreuse permettant de prévenir plusieurs milliers de morts.

### Données clés

**Auteur :** [M. Depaix Maurice](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48757

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 923